

CYCLE DE L'EAU

39^e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 14 - Jeudi 27 juin 2024 - 10h45

QUELS SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN ZONE RURALE ?

INTERVENANTS



Animation par **Hélène HERZOG-STASI**

Florence BLATRIX-CONTAT

Sénatrice de l'Ain

Christophe BOUCHOT

Directeur de l'eau et de l'assainissement de Provence-Alpes Agglomération

Daniel JOLY

Réfèrent environnement UFC Que Choisir du Doubs

Yves KOCHER

Directeur général des services, Syndicat Eaux de Vienne (Siveer)

Yann OUDARD

Directeur général adjoint des services techniques communs de Réseau31, Syndicat mixte eau et assainissement de Haute-Garonne

Cyril THEVENET

Directeur général de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à tous. La notion de zone rurale recouvre des réalités multiformes. L'INSEE caractérise néanmoins les zones rurales en insistant sur leur faible densité de population. Les territoires ruraux désignent ainsi l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses, qui représentaient en 2017 environ 88 % des communes françaises et 33 % de la population. Cette faible densité implique des enjeux spécifiques pour l'eau potable et l'assainissement. D'une part, les ressources ne sont pas les mêmes qu'en milieu urbain. D'autre part, les problématiques quantitatives et qualitatives diffèrent également. Enfin, les recettes des zones rurales sont plus faibles, alors que les dépenses sont proportionnellement plus importantes. S'agissant de l'assainissement, les systèmes collectifs sont moins répandus qu'en zone urbaine et les systèmes individuels peuvent poser certaines difficultés en matière de contrôle et de suivi. Les attentes des zones rurales en matière de services publics sont actuellement beaucoup évoquées. À quoi les services publics de l'eau et de l'assainissement sont-ils spécifiquement confrontés ? Nous allons voir avec nos intervenants que les enjeux sont relativement importants. Jusqu'où faut-il aller pour assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement de tous les usagers des zones peu denses ? Ces questions, qui ne sont pas nouvelles, se posent aujourd'hui avec une acuité particulière.

Hélène HERZOG-STASI

Pour y répondre, nous accueillons six intervenants. **Florence BLATRIX-CONTAT** est Sénatrice de l'Ain.

Elle a récemment co-présidé une mission sénatoriale d'information sur la gestion durable de l'eau, qui a donné lieu à un rapport abordant la question des zones rurales. **Yves KOCHER** est Directeur général des services du Syndicat Eaux de Vienne. **Daniel JOLY** est référent environnement à l'UFC Que Choisir sur les territoires du Doubs et de Belfort. **Cyril THEVENET** est Directeur général de l'EPAGE du Haut-Doubs Haute-Loue. **Christophe BOUCHOT** est Directeur de l'eau et de l'assainissement de Provence-Alpes Agglomération. **Yann OUDARD** est Directeur général adjoint des services techniques communs de Réseau31, le Syndicat mixte eau et assainissement de Haute-Garonne.

Hélène HERZOG-STASI

MADAME LA SÉNATRICE, VOUS AVEZ CO-PRÉSIDÉ UNE MISSION D'INFORMATION SÉNATORIALE CONSACRÉE À LA GESTION DURABLE DE L'EAU INTITULÉE « GESTION DURABLE DE L'EAU : L'URGENCE D'AGIR POUR NOS USAGES, NOS TERRITOIRES ET NOTRE ENVIRONNEMENT ». LE RAPPORT DE CETTE MISSION A DONNÉ LIEU À ENVIRON 50 PROPOSITIONS. CERTAINS SUJETS CONCERNENT-ILS SPÉCIFIQUEMENT LES ZONES RURALES ? QUELLE EST L'APPROCHE DU TERRITOIRE DE L'AIN EN MATIÈRE DE SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT APPLIQUÉE AUX ZONES RURALES ?

Florence BLATRIX-CONTAT



Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre invitation à cette table ronde. Le rapport que nous avons réalisé il y a un an au Sénat, après environ 80 auditions, portait sur la gestion durable de l'eau. Il comportait plusieurs axes :

- La manière d'assurer une gestion durable de l'eau face au réchauffement climatique
- La gouvernance (SAGE, SDAGE et bassins hydrographiques)
- La sobriété, qui concerne en particulier les territoires ruraux en lien avec les questions agricoles
- La protection de la ressource en eau du point de vue quantitatif et qualitatif

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS RELEVÉ DE CARENCES PARTICULIÈRES SUR CES SERVICES ?

Florence BLATRIX-CONTAT

Il existe certaines spécificités. À titre d'exemple, le nombre d'abonnés au kilomètre n'est pas du tout le même dans les territoires ruraux et urbains. Dans mon syndicat des eaux, nous comptons ainsi environ 18 abonnés par kilomètre. Les problématiques de coûts fixes sont donc très importantes. Le service de l'eau est essentiellement financé par les volumes. Les investissements à réaliser sont importants, en raison notamment des réseaux fuyards, qui ont un fort impact sur certains territoires ruraux. La rénovation du réseau d'eau devra être accompagnée. Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,63 %, ce qui est très faible. L'autre spécificité des territoires ruraux concerne la question de l'assainissement. Certains hameaux de petite taille ne sont pas dotés d'installations d'assainissement collectif, ce qui implique le contrôle de l'assainissement individuel et de la conformité des installations. Nous avons relevé que l'efficacité de ce type d'assainissement est d'environ 60 %.

Hélène HERZOG-STASI

IL FAUT ÉGALEMENT TENIR COMPTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU, QUI CONSTITUE UNE PROBLÉMATIQUE POUR CERTAINS CAPTAGES, Y COMPRIS SUR VOTRE TERRITOIRE.

Florence BLATRIX-CONTAT

Oui, la question des pollutions diffuses des captages est évidemment un problème pour la plupart des collectivités. Dans mon département, les communes, les intercommunalités et les syndicats des eaux y sont confrontés. Les actions de prévention sont aujourd'hui très complexes à mener. Les solutions de traitement sont très onéreuses.

Hélène HERZOG-STASI

PARMI NOS INTERVENANTS, NOUS AVONS DES GESTIONNAIRES DE SERVICES D'EAU QUI DONNERONT DES ILLUSTRATIONS DE CES CARACTÉRISTIQUES DES ZONES RURALES. YVES KOCHER, LA VIENNE EST UN DÉPARTEMENT TRÈS ÉTENDU, MAIS FAIBLEMENT PEUPLÉ, PUISQU'IL COMPTE 63 HABITANTS AU KILOMÈTRE CARRÉ. POURRIEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE SERVICE ET LES INDICATEURS CARACTÉRISANT LA RURALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE ?

Yves KOCHER



La Vienne est un département un peu atypique dans le paysage des services d'eau. Il compte deux services d'eau et d'assainissement : le service de Grand Poitiers, qui est responsable de 13 communes principalement situées en zone urbaine, et le Syndicat Eaux de Vienne, qui est présent sur le reste du département essentiellement rural, sur l'intégralité des compétences et en gestion publique totale. Eaux de Vienne dessert 300 000 habitants répartis dans 250 communes, dont la plus grande compte 32 000 habitants et la plupart ont environ 500 habitants.

Hélène HERZOG-STASI

QUELLE EST LA LONGUEUR DU RÉSEAU RELIANT TOUTES CES COMMUNES ?

Yves KOCHER

Nous avons 10 000 kilomètres de réseau pour 167 000 abonnés, soit 16 abonnés par kilomètre. Le mode de fonctionnement diffère en fonction des communes.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS DISPOSEZ D'UN NOMBRE RELATIVEMENT ÉLEVÉ D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, JE CROIS.

Yves KOCHER

Nous en comptons 400, qui sont répartis sur 250 communes. Ce patrimoine est issu de chacune des communes qui détenaient cette compétence. Il existe également 40 000 installations en assainissement non collectif.

Hélène HERZOG-STASI

À QUELLES PROBLÉMATIQUES ÊTES-VOUS CONFRONTÉ ?

Yves KOCHER

Il faut tout d'abord mentionner la gestion du patrimoine et son renouvellement. Nous sommes confrontés à des problématiques typiques des milieux ruraux, notamment la durée relativement longue de séjour dans les réseaux. 4 000 kilomètres de réseau sont ainsi potentiellement concernés par des risques de pollution au chlorure de vinyle monomère (CVM) liés à des canalisations en PVC posées avant 1980. Malgré le bon état de ces canalisations, il est nécessaire d'effectuer des travaux anticipés de renouvellement de réseau. La gestion des fuites est également difficile à assurer, notamment du fait de retards dans la connaissance du patrimoine. Le niveau de rendement de notre réseau est d'environ 80 %, ce qui est relativement satisfaisant pour un service rural. L'amélioration de ce résultat exige des investigations de grande ampleur, ce qui occasionne des coûts importants. La gestion des fuites et l'amélioration de la performance du réseau sont limitées par le montant des investissements à réaliser, c'est-à-dire la capacité des abonnés à financer cet effort.

Hélène HERZOG-STASI

ÊTES-VOUS SOLlicitÉ POUR EFFECTUER DES RACCORDEMENTS DE SITES PLUS ISOLÉS ENCORE ?

Yves KOCHER

Oui. Certains sites isolés, qui disposent d'un forage, exigent d'obtenir de l'eau de qualité lorsque leur forage est à sec. Par ailleurs, nous recevons des demandes d'abonnés qui, souhaitant changer leur usage, sollicitent des extensions de réseau. Nous sommes régulièrement obligés de refuser ces demandes pour des raisons de coût ou parce qu'il est impossible de garantir la conformité sanitaire en bout d'antenne.

Hélène HERZOG-STASI

CE DIAGNOSTIC NE SERAIT PAS COMPLET SI NOUS OMETTIIONS LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES QUI S'EXERCENT SUR VOUS. QUE PENSEZ-VOUS DE LA DIRECTIVE 2020/2184, QUI IMPOSE L'IDENTIFICATION DES PERSONNES N'AYANT PAS ACCÈS À L'EAU POTABLE ?

Yves KOCHER

L'identification des personnes isolées n'ayant pas accès à l'eau potable ne relève pas du service d'eau, mais des communes. Cette directive impose également de nouvelles normes de qualité dans l'eau potable et la mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Dans notre territoire, nous devons ainsi rédiger environ 40 PGSSE avant 2027 ou 2029. Cette échéance sera très difficile à respecter, car les bureaux d'études ne sont pas capables de traiter une telle demande et parce que ce travail exige un temps d'investigation important et occasionne des coûts élevés d'études et de mise en œuvre des actions.

Hélène HERZOG-STASI

SANS MÊME ÉVOQUER LE « MUR D'INVESTISSEMENT » SIGNALÉ PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS, VOUS EXPLIQUEZ QUE LE SIMPLE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU SERVICE POSE DES DIFFICULTÉS. QUELLES SONT LES SOLUTIONS ENVISAGÉES ?

Yves KOCHER

Le maintien d'un niveau de service élevé en matière d'eau et d'assainissement est un défi. Ce niveau élevé est en partie lié à l'extension du périmètre de notre syndicat à l'ensemble du département. Outre les exigences internes des services et des élus, il existe des exigences externes émanant des services de l'État et des grands élus. Nous sommes techniquement capables d'atteindre cet objectif. En revanche, l'obstacle financier est plus difficile à surmonter.

Hélène HERZOG-STASI

CES SUJETS SONT-ILS ABORDÉS DANS LES COMMISSIONS CONSULTATIVES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?

Yves KOCHER

Ces commissions comprennent nos difficultés et savent que le principe « l'eau paie l'eau » est établi. Ils comprennent notre position, mais ont des exigences

de qualité pour les abonnés. Aujourd'hui, il est quasiment impossible de maintenir un très bon niveau de service tout en garantissant des tarifs peu élevés. Il faudra donc choisir l'un ou l'autre de ces critères ou identifier des alternatives.

Hélène HERZOG-STASI

CES INSTANCES VOUS PERMETTENT-ELLES DE FAIRE MIEUX COMPRENDRE LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES VOUS ÊTES CONFRONTÉES ?

Yves KOCHER

Ces commissions se réunissent peu fréquemment. Nous organisons donc d'autres rendez-vous avec les associations, en fonction des crises éventuelles. Dans la Vienne, nous avons été légèrement exposés au chlorothalonil. Nous avons pu échanger à ce sujet avec nos partenaires associatifs de la société civile pour exposer nos difficultés.

Hélène HERZOG-STASI

DANIEL JOLY, VOUS ÊTES CLIMATOLOGUE ET AVEZ LONGUEMENT TRAVAILLÉ AU CNRS ET À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ. VOUS AVEZ ÉGALEMENT TRAVAILLÉ EN NORVÈGE. QUEL EST VOTRE REGARD DE SCIENTIFIQUE SUR CETTE QUESTION ?

Daniel JOLY



Il s'agit d'un regard inquiet. Je souhaiterais donner quelques éléments de cadrage concernant la problématique du changement climatique. La ressource en eau dépend, du point de vue du climat, de deux éléments principaux : la température et la pluviométrie. Il est indéniable que la température augmente. La station de Besançon montre ainsi une augmentation de la température moyenne qui passe de 9,5 °C au début du XXème siècle à 11,5 °C au début du XXIème siècle.

Daniel JOLY

Les 10 dernières années ont été marquées par des records de chaleur successifs. Cette hausse entraîne une augmentation de l'évapotranspiration, qui se traduit par une diminution des captages dans les nappes phréatiques et une baisse du débit des rivières. En outre, les relevés de la station de Besançon mettent en évidence une stagnation du volume des précipitations. La conjonction de ces deux phénomènes se traduit par un déficit chronique de la ressource en eau. Les simulations montrent que cette situation se détériorera au cours des prochaines décennies. Les spécialistes estiment que le déficit sera compris entre 20 % et 40 % dans 30 ou 40 ans.

Hélène HERZOG-STASI

LES ZONES RURALES RISQUENT-ELLES DE SOUFFRIR PLUS DE CETTE SITUATION QUE LES ZONES URBAINES ?

Daniel JOLY

Ce phénomène affectera tous les milieux. Toutefois, les zones rurales sont marquées par des conflits d'usages. En été, l'agriculture intensive utilise environ 95 % de la ressource. Le tarissement des captages impose l'acheminement de l'eau par camions-citernes, comme le montrent les exemples du Jura et du Doubs en 2018, 2020, 2022 et 2023. Besançon est relativement épargnée, car les captages sont effectués dans des nappes plus profondes, ce qui n'est pas le cas des zones rurales. Les pouvoirs publics se mobilisent pour faire en sorte que les abonnés soient pourvus en eau en autorisant l'utilisation d'anciens captages ou en procédant à des interconnexions de réseaux.

Hélène HERZOG-STASI

LE TERRITOIRE EST-IL SUFFISAMMENT MAILLÉ ?

Daniel JOLY

En Franche-Comté, certaines communes plus dotées en eau exportent une partie de leurs ressources vers les communes qui le sont moins. On peut se féliciter de cette solidarité entre les communes.

Hélène HERZOG-STASI

QUELLES SONT LES DEMANDES QUE REÇOIT L'UFC QUE CHOISIREN MATIÈRE DE QUALITÉ DE SERVICE ? CERTAINS USAGERS VOUS SIGNALENT-ILS DES DEMANDES DE RACCORDEMENT NON SATISFAITES ?

Daniel JOLY

Les problématiques qui nous sont signalées concernent avant tout des fuites. L'UFC Que Choisir a beaucoup travaillé sur la qualité de l'eau disponible, qui constitue également un problème récurrent. Les services instructeurs autorisent les épandages de lixivier et de pesticides dans les zones de protection rapprochées. Je milite afin que cette pratique légale soit interdite. Les pesticides épandus aujourd'hui seront présents dans l'eau plus tard. Certains captages sont interdits, notamment en Bretagne, car les teneurs en pesticides et en nitrates sont trop élevées. À l'issue d'un procès au tribunal administratif, l'UFC Que Choisir a obtenu l'interdiction de deux captages en Côte-d'Or qui dépassaient les seuils autorisés. Enfin, les fuites des canalisations sont très importantes en zones rurales. En 2023, nous avons réalisé une campagne nationale d'information sur les fuites afin de sensibiliser l'opinion à cette problématique. Ce gaspillage occasionne des dépenses annuelles de plusieurs milliards d'euros, qui doivent être absorbées par le contribuable.

Hélène HERZOG-STASI

CYRIL THEVENET, POURRIEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE ÉTABLISSEMENT ET CARACTÉRISER VOTRE TERRITOIRE ?

Cyril THEVENET



Notre compétence concerne le grand cycle de l'eau, à savoir la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et l'animation d'un SAGE et d'un contrat de bassin. Notre territoire rural compte 126 000 habitants répartis sur 191 communes et 9 EPCI. La densité de population est de 55 habitants au kilomètre carré.

Cyril THEVENET

Nous sommes présents sur une grande partie du Haut-Doubs, depuis la source du Doubs jusqu'à la commune de Morteau. Nous sommes également présents plus au sud aux portes de Besançon, sur le secteur de la vallée de la Loue.

Hélène HERZOG-STASI

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, VOUS MENEZ UNE ÉTUDE INTÉRESSANTE VISANT À MESURER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES INFRASTRUCTURES D'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE TERRITOIRE À L'HORIZON 2050. LE LANCEMENT DE CETTE DÉMARCHÉ EST LIÉ À LA DIMINUTION DE LA RESSOURCE, CONJUGUÉE À L'AUGMENTATION DES BESOINS. POURRIEZ-VOUS EXPLIQUER COMMENT CETTE DÉMARCHÉ EST MENÉE ?

Cyril THEVENET

Nous avons une double approche. L'approche technique vise à estimer les ressources qui seront disponibles à l'horizon 2050 en s'appuyant sur des modélisations hydrologiques. En parallèle, nous suivons une approche de concertation et d'animation territoriale à travers des ateliers participatifs. Nous avons la chance de disposer d'une commission locale de l'eau depuis plus de 25 ans. Cette commission a permis un dialogue entre l'ensemble des acteurs et des usagers. Nous avons élargi cette représentation pour travailler avec tous les usagers, notamment les agriculteurs, les communes, des industries, les acteurs du tourisme et les ONG.

Hélène HERZOG-STASI

POURRIEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LES ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE LANCÉES AU TERME DE CES ATELIERS ?

Cyril THEVENET

Les estimations suggèrent que notre territoire enregistrera une baisse du débit d'étiage des cours d'eau comprise entre 10 % et 45 % d'ici 2050. En parallèle, la population pourrait augmenter de plus de 30 % dans les prochaines décennies, en raison notamment de la forte attractivité économique de la bande frontalière suisse. Pour répondre à ces deux phénomènes, plusieurs solutions ont été envisagées :

- Des actions de sobriété ;
- Des actions sans regret, comme la restauration des zones humides ;

- Des actions de gouvernance pour tenir compte des très nombreuses unités de gestion de l'eau ;
- Des actions de stockage. Il faut savoir que plus de 20 % des usages en eau sont consacrés à l'abreuvement du bétail.

Hélène HERZOG-STASI

RÉFLÉCHISSEZ-VOUS À DES TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES ?

Cyril THEVENET

Le stockage pose des problèmes de tarification comparables aux forages. Les stockages d'eau mis en place par les exploitants peuvent se tarir au moment où ils sont les plus utiles, ce qui oblige ces derniers à faire appel au réseau. En revanche, ils n'utilisent pas le réseau durant le reste de l'année, ce qui occasionne des déficits financiers pour les services. L'idée consiste à mettre en place une tarification saisonnière afin d'inciter les agriculteurs à continuer à utiliser le plus possible le réseau et de ne puiser dans leurs réserves qu'en cas de nécessité. Cette approche doit s'appuyer sur des mécanismes particuliers, notamment liés aux subventions publiques.

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS COMMENCÉ À CHIFFRER LES BESOINS ET LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES ?

Cyril THEVENET

S'agissant du stockage, nous souhaiterions couvrir 60 % des exploitations et 20 % des habitants, ce qui pourrait représenter un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros. Des transferts d'eau entre les grandes ressources sont envisagés pour un montant d'environ 40 M€.

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT CES INVESTISSEMENTS SERONT ILS ÉTALÉS DANS LE TEMPS ?

Cyril THEVENET

Ces investissements seront effectués dans un plan territorial de gestion de l'eau, qui donne un cadre d'intervention pour les 5 ou 10 prochaines années. Chaque structure opérationnelle devra traduire ces actions dans son schéma directeur d'eau potable.

Hélène HERZOG-STASI

CHRISTOPHE BOUCHOT, POURRIEZ-VOUS PRÉSENTER PROVENCE-ALPES AGGLOMÉRATION ET CARACTÉRISER VOTRE TERRITOIRE EN VOUS APPUYANT SUR DES DONNÉES ILLUSTRANT SON CARACTÈRE RURAL ?

Christophe BOUCHOT



Notre territoire est étendu. Il est situé dans les Alpes du Sud et compte 48 000 habitants, dont 80 % résident à Digne-les-Bains (18 000 habitants) et dans environ 10 autres communes comptant entre 1 000 et 18 000 habitants. Il compte également 20 communes ayant moins de 200 habitants. Les compétences eau et assainissement sont issues de la loi NOTRe de 2015. Nous avons pris ces compétences au 1^{er} janvier 2020 avec un transfert obligatoire auquel les élus étaient loin d'être favorables.

Hélène HERZOG-STASI

J'EN DÉDUIS QUE VOUS COMMENCEZ TOUT JUSTE CET EFFORT DE STRUCTURATION.

Christophe BOUCHOT

Je suis arrivé à Digne-les-Bains en 2009 et nous avons fait le retour en régie. Nous étions alors présents sur le territoire de Dignes et de deux communes limitrophes. Nous avons donc pu sensibiliser les élus à l'importance de se préparer. Nous avons eu la chance d'être financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ce qui nous a permis de nous préparer durant deux ans et demi avant 2020. Toutefois, nous avons été confrontés à des difficultés liées au transfert d'agents, puisque les communes rurales étaient dotées au plus d'un agent qu'elles n'ont pas souhaité transférer. Nous avons donc commencé notre activité avec un déficit d'effectif d'environ 30 % et avons mis quatre ans à structurer nos services et à porter

l'effectif de 42 à 62 personnes. En parallèle, il fallait tenir compte de la problématique du prix de l'eau. Auparavant, la gestion des élus n'était pas effectuée de manière professionnelle. Nos méthodes de travail et notre politique d'entretien et de renouvellement des ouvrages étaient différentes de celles qui avaient été suivies jusqu'à lors. Le tarif moyen sur l'agglomération au 1^{er} janvier 2020 était en moyenne de 3 euros le mètre cube, et subissait des fluctuations de l'ordre de 30 %. À l'issue d'un lissage tarifaire effectué en 4 ans, le tarif s'établit aujourd'hui à 4,80 euros. Cette augmentation importante nous permet d'investir. Nous avons 920 kilomètres de réseau pour 48 000 habitants. Nous perdons environ 50 % de notre eau. Il existe une forte disparité entre les communes, certaines affichant un rendement brut d'environ 65 % quand d'autres ont des rendements bruts de 30 %, 20 %, voire 10 %. Outre les fuites d'eau, il faut tenir compte des usages annexes comme les usages agricoles et les fontaines. Grâce à la descente gravitaire, le coût marginal de l'eau est très faible. Les dépenses sont donc principalement liées à la mobilisation des moyens pour renouveler le réseau.

Hélène HERZOG-STASI

L'EAU EST-ELLE TOUJOURS AUSSI ABONDANTE ?

Christophe BOUCHOT

En 2022, certaines communes ont manqué d'eau l'été, au moment de l'augmentation de la population liée au tourisme estival. L'amélioration du rendement du réseau permettra de surmonter plus facilement les épisodes de sécheresse.

Hélène HERZOG-STASI

LA RÉGLEMENTATION VOUS IMPOSE DE NOUVELLES CONTRAINTES, COMME L'APPLICATION DU DROIT À L'EAU. COMMENT ABORDEZ-VOUS CE SUJET ALORS QUE VOUS TRAVAILLEZ ENCORE À CONSTITUER LES BASES DE VOS SERVICES ?

Christophe BOUCHOT

Notre priorité consiste à répondre à la demande des usagers actuels. Le tarif que nous avons proposé nous permet de viser un taux de renouvellement du réseau de l'ordre de 1,8 % ou 1,9 %, en nous appuyant sur un fort taux de subvention de 50 % grâce à l'aide du département et de l'Agence de l'eau. Concernant l'application du droit à l'eau, nous ne pouvons pas répondre à certaines demandes de raccordement en raison de coûts trop élevés ou parce qu'il est impossible d'assurer la qualité sanitaire de la ressource.

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS CHIFFRÉ LE MONTANT D'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE ET LE PLAN D'INVESTISSEMENT QU'IL FAUDRAIT METTRE EN ŒUVRE ?

Christophe BOUCHOT

Le simple maintien de notre patrimoine nécessite un investissement annuel de 7,5 M€. En 2009, le rendement de réseau de Digne-les-Bains s'établissait à 42 %. En 10 ans environ, nous avons pu porter ce taux à plus de 70 % en réalisant des investissements importants.

Hélène HERZOG-STASI

QU'EN EST-IL DE L'ASSAINISSEMENT ?

Christophe BOUCHOT

La situation est légèrement meilleure, même si nous sommes confrontés à la présence de parasites et à des problématiques sur les stations d'épuration. La communauté d'agglomération nous permet de mettre en place des projets intercommunaux. Nous travaillons sur l'assainissement, mais l'eau reste notre priorité.

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS LA SITUATION EN UTILISANT UNE ÉCHELLE ALLANT DE « DIFFICILE » À « INSOLUBLE » ?

Christophe BOUCHOT

Le mot « ardu » me semble adéquat.

Hélène HERZOG-STASI

YANN OUDARD, POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER VOTRE TERRITOIRE ET VOTRE DIAGNOSTIC D'UN PÉRIMÈTRE RURAL ?

Yann OUDARD



Réseau31 est un syndicat à la carte créé en 2010. Il couvre 381 communes dont la plupart sont situées en Haute-Garonne. La Haute-Garonne est un département très long. Nous intervenons auprès d'environ 520 000 habitants sur les compétences eau potable et assainissement, la gestion des eaux pluviales et l'approvisionnement en eau brute.

Nous fournissons de l'eau brute en assurant la gestion de canaux et de barrages. Notre syndicat est relativement jeune. Nous sommes parvenus à harmoniser le prix de l'eau il y a peu, ce qui nous a permis de bâtir des PPI.

Hélène HERZOG-STASI

QUEL ÉTAIT L'HÉRITAGE TECHNIQUE ?

Yann OUDARD

Il n'était pas satisfaisant. Nous comptons 164 captages principalement situés en zone montagnaise et 130 stations d'épuration, dont la plus importante couvre 35 000 habitants. Nous avons dû réaliser de nombreux investissements diffus.

Après 14 ans, nous avons traité les problématiques les plus importantes. La deuxième étape consiste à créer environ 30 petits systèmes d'assainissement.

Hélène HERZOG-STASI

LORS DE LA PRÉPARATION DE CETTE TABLE RONDE, VOUS M'EXPLIQUEZ QUE CES SITES ÉTAIENT SOUVENT ÉLOIGNÉS DES COURS D'EAU PERMANENTS, CE QUI NÉCESSITAIT DES INVESTISSEMENTS ENCORE PLUS IMPORTANTS.

Yann OUDARD

Oui, ces sujets sont difficiles à traiter, car ils emportent de véritables enjeux sanitaires. Force est de constater que les mauvaises élèves ont pu, et peuvent encore, bénéficier d'une aide technique et financière. En revanche, ces zones reculées sont confrontées à des difficultés importantes. Le douzième programme ne facilite pas la résolution de ces problématiques.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS ÊTES SITUÉ DANS UN TERRITOIRE RELATIVEMENT DYNAMIQUE DONT LA POPULATION S'ACCROÎT ET VOUS AVEZ HARMONISÉ LE PRIX DE L'EAU. DISPOSEZ-VOUS D'UNE BONNE VISIBILITÉ SUR LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER ?

Yann OUDARD

La Haute-Garonne accueille 17 000 nouveaux habitants tous les ans, principalement dans la métropole de Toulouse. Nous ne sommes donc pas confrontés à une baisse de l'assiette, mais observons plutôt une stagnation. Les urbains qui s'installent à la campagne ont des exigences élevées en matière de service et ne comprennent pas toujours les difficultés inhérentes aux zones rurales telles que les problèmes de conformité de l'eau en zone montagneuse par exemple. En somme, notre capacité d'investissement est relativement stable, mais nous devons faire face à une augmentation du niveau d'exigence.

Hélène HERZOG-STASI

ÊTES-VOUS OBLIGÉS DE REFUSER CERTAINES DEMANDES DE RACCORDEMENT, OU CHOISISSEZ-VOUS DE PLACER CES DEMANDES SUR LISTE D'ATTENTE ?

Yann OUDARD

S'agissant de l'eau potable, ces situations sont relativement rares. Le cas échéant, nous essayons de réaliser des montages financiers en nous appuyant sur la participation exceptionnelle de la commune. En zone de montagne ou de piémont, il s'agit souvent de transformations de bâtiments. Nous préférons éviter de répondre à ce type de demandes. De même, lorsqu'il s'agit de hameaux isolés occupés uniquement une partie de l'année, il est souvent préférable de distribuer de l'eau en bouteille.

Hélène HERZOG-STASI

LORS DE LA PRÉPARATION À CETTE TABLE RONDE, VOUS M'INDIQUEZ QU'IL ÉTAIT IMPORTANT DE FAIRE PREUVE DE SOUPLESSE ET DE NE PAS SYSTÉMATIQUEMENT RECHERCHER UNE SOLUTION TECHNIQUE OU TECHNOLOGIQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS.

Yann OUDARD

Il est nécessaire d'utiliser des outils technologiques lorsque le niveau d'exigence est très élevé, en parti-

culier pour la protection des captages. L'animation qui doit se mettre en place autour de ces sujets est fondamentale. Elle porte ses fruits. Il faut expliquer et convaincre. À titre d'exemple, un tracteur forestier a coupé le réseau d'un hameau d'environ 100 habitants en traversant un captage. Nous avons dû construire une unité de traitement pour un montant de 700 k€. Une meilleure information aurait pu permettre d'éviter ce type d'incident. Lorsque l'on se rend sur le terrain, il est possible de trouver des alternatives aux solutions technologiques.

Hélène HERZOG-STASI

L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE CONSTITUE-T-ELLE UN ATOUT POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX ?

Yann OUDARD

Oui, certainement. Il faut néanmoins trouver la bonne échelle. Certains EPCI de taille plus réduite parviennent à résoudre leurs difficultés. En ce qui nous concerne, la mise en place d'un tarif unique a permis aux communes les moins bien dotées de bénéficier d'investissements, à condition d'attendre leur tour. Nous parvenons à trouver un bon équilibre. Il faut également être informé et anticiper la mise en place de nouvelles réglementations.

Hélène HERZOG-STASI

YVES KOCHER, LORS DE LA PRÉPARATION À CETTE TABLE RONDE, VOUS M'AVEZ INDIQUÉ QUE LES BUDGETS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NE SUFFISENT PLUS À FINANCER LES SERVICES. VOUS ESTIMEZ QU'IL SERAIT OPPORTUN DE FAIRE APPEL À DES SOLUTIONS DE MAÎTRISE DES PRIX COMME LA SOLIDARITÉ FISCALE OU D'EN APPELER AUX BUDGETS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES. POURRIEZ-VOUS EXPLIQUER CETTE PROPOSITION ?

Yves KOCHER

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une proposition, mais plutôt d'une réflexion inévitable lorsque l'on considère cette impasse budgétaire. La solidarité constitue une première solution. Ainsi, l'échelle départementale encourage les communes du département à se montrer solidaires. Si cette approche est insuffisante, il faut regarder du côté des financeurs. Les services d'eau attendent tous le douzième programme en espérant être bien servis à hauteur de leurs contributions.

Yves KOCHER

On peut également réfléchir à modifier le principe « l'eau paie l'eau » en recherchant des financements à l'extérieur des services d'eau.

Hélène HERZOG-STASI

UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ ENTRE LES ZONES URBAINES ET LES ZONES RURALES EST-ELLE NÉCESSAIRE POUR ÉVITER QUE CES DERNIÈRES NE SE SENTENT DÉLAISSÉES ?

Yves KOCHER

Il me semble que les besoins du monde rural sont plus importants et plus difficilement finançables. Nous avons notamment évoqué les fuites et les contraintes sanitaires. Il faut en tenir compte sans toutefois nuire à l'équilibre entre les zones urbaines et rurales.

Christophe BOUCHOT

En zone rurale, les habitants ont l'impression d'être délaissés. Il est indéniable que les services y sont moins développés qu'en zone urbaine. Toutefois, les services et les élus doivent être conscients du fait qu'un usager coûtera nécessairement plus cher à la collectivité s'il habite en milieu rural.

Hélène HERZOG-STASI

IL FAUT DONC LEUR FAIRE PRENDRE CONSCIENCE QUE CES QUESTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SONT ENTRE LEURS MAINS.

Christophe BOUCHOT

Mon territoire compte des communes situées à plusieurs kilomètres de voiries spécifiques. Cela implique un coût très élevé pour la société, que les citoyens aujourd'hui ne souhaitent plus supporter. Il faut donc collectivement nous demander où nous voulons vivre. Si nous souhaitons continuer ainsi, une augmentation des impôts est inévitable. À défaut, il faut accepter des niveaux de service plus dégradés pour certaines habitations situées en zone éloignée. Mes propos peuvent sembler abrupts. Force est néanmoins de constater qu'en 2024, nous consacrons tous nos efforts à réparer les installations existantes et n'envisageons pas de mettre un frein à nos activités.

Yann OUDARD

Je partage tout à fait votre avis. Cette ségrégation territoriale devient très forte. Les acteurs de l'eau et

surtout de l'assainissement doivent agir. Les zones très rurales doivent faire l'objet d'un accompagnement technique à travers la mutualisation par les EPCI ou les syndicats, et un accompagnement financier. L'Agence de l'eau ne doit pas nous abandonner.

Hélène HERZOG-STASI

DES PERSONNES DANS LA SALLE SOUHAITERAIENT-ELLES INTERVENIR ?

Rémy COOPMAN (de la salle),

Président du Syndicat Eaux de Vienne (Siveer)



Le service public de l'eau et de l'assainissement en zone rurale est avant tout un volet politique, notamment en ce qui concerne l'organisation que nous souhaitons mettre en place de nos territoires. En 2015, nous avons ainsi agrégé 45 syndicats afin de constituer une entité de grande taille. Par ailleurs, il appartient au pouvoir politique de décider du niveau qualitatif et quantitatif des services qui seront proposés aux abonnés. Il s'agit d'un travail quotidien, qui mobilise des ressources humaines et financières. En outre, notre syndicat a choisi de procéder à une harmonisation des tarifs afin de pouvoir intervenir dans les sites où c'était nécessaire. Seuls 25 % de nos 400 ouvrages d'assainissement sont en conformité. Il nous reste donc de nombreux travaux à effectuer. La gestion du patrimoine est également un sujet politique. Nous avons décidé d'allouer un budget de 30 M€ aux investissements pour effectuer des travaux. Toutefois, le volume des travaux réalisables est limité par l'inflation, dont l'impact est plus fort dans les zones rurales. Enfin, notre syndicat a choisi de conserver 9 centres sur les 12 qui existaient auparavant. Il compte plus de 400 agents, dont près de la moitié sont rattachés aux fonctions supports.

Rémy COOPMAN

Nos moyens diminuent, alors même que nos besoins ne cessent de croître. À cet égard, l'écart entre les territoires ruraux et urbains continue à se creuser. Ainsi, Eau de Paris consacre 46 M€ sur 4 ans à la protection de son captage sur une surface de 17 000 hectares. À titre de comparaison, nous avons obtenu 1 M€ pour assurer la protection de notre captage sur une surface de 30 000 hectares. La surface agricole de la Vienne s'élève à 700 000 hectares, dont les trois quarts sont concernés par des problématiques de pollution au chlorothalonil.

En tant qu'élu, je ne suis pas favorable au fait d'accepter une dégradation du service. La problématique réside dans le fait que seul 1 % de l'eau traitée est destinée à la consommation.

En tout état de cause, j'estime que le niveau de service doit être identique dans les zones rurales et urbaines. Nous devons continuellement tenter de nous améliorer. Notre syndicat s'attache à réduire ses dépenses en rationalisant les processus et en améliorant l'ergonomie et les achats.

Il existe d'autres différences entre les milieux urbains et ruraux. À titre d'exemple, Poitiers gère 3 stations d'épuration, alors que nous devons en gérer plus de 400. Poitiers a quelques forages de prélèvements, alors que nous en avons 130. Aujourd'hui, nous nous attachons à regrouper les modalités de prélèvement à travers la création d'une manufacture d'eau. En ce qui concerne les moyens, j'ai le regret de dire que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne nous aide pas. Bien que nos abonnés financent cette agence à hauteur de 75,6 %, notre retour n'est que de 30 %. Les comités de bassin ne sont pas tous traités de manière identique. Il me semble qu'il ne faut pas négliger les zones rurales. Elles ont besoin des territoires urbains et la réciproque est également vraie.

Didier MUNERET (de la salle),

Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône (Ain)

Monsieur BOUCHOT a évoqué un tarif de 4,80 €. Je me demandais si ce prix incluait également l'assainissement.

Christophe BOUCHOT

Oui.

Didier MUNERET

Monsieur THEVENET a évoqué un effet ciseau, qui se traduirait à terme par un manque de ressources et un développement de l'urbanisation. Les élus municipaux sont-ils conscients de cette problématique ? Continuent-ils à développer l'urbanisation en activité économique et en habitation ou feront-ils le choix de mettre un terme à cette croissance afin que l'ensemble de la population ait accès à la ressource ?

Cyril THEVENET

Pour l'heure, la tendance n'est pas à un ralentissement de la dynamique d'urbanisation, puisque la Suisse annonce la création de dizaines de milliers d'emplois dans les années à venir. Les SCOT actuels prévoient une augmentation de la population de 30 % à l'horizon 2050.

Yann OUDARD

Un projet de territoire Garonne Amont a été lancé afin de rétablir l'équilibre quantitatif entre les besoins et les ressources en eau sur le bassin de la Garonne amont. Certains se demandent si la Haute-Garonne est en mesure d'accueillir 17 000 nouveaux habitants chaque année. Ils souhaiteraient que la sous-traitance aéronautique soit réalisée dans d'autres régions. Les SRADDET et SCOT commencent à faire l'objet d'un véritable débat au regard de la ressource en eau.

Yves KOCHER

Ces réflexions posent la question de la place des services d'eau dans les politiques d'urbanisme. Ces services doivent être de plus en plus présents afin de faire entendre leurs difficultés auprès des collectivités, en les informant en amont que certains PLUI pourraient être confrontés à des contraintes liées à l'eau et à l'assainissement.

Hélène HERZOG-STASI

CES PRÉOCCUPATIONS SONT-ELLES PARTAGÉES PAR LES ÉLUS CHARGÉS DES QUESTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Christophe BOUCHOT

Les relations avec les services d'urbanisme font partie des constructions des services intercommunaux. Les communes avaient auparavant tendance à gérer l'urbanisme de leur côté. Il a fallu environ deux ans pour que l'EPCI compétent en eau et en assainissement soit associé aux instructions d'urbanisme.

Christophe BOUCHOT

Nous devons être présents pour évaluer les autorisations reçues au fil de l'eau et éviter que certains permis soient accordés à des sites situés à grande distance des zones de desserte. Par ailleurs, il faut participer à l'élaboration des documents généraux des communes.

Jean PASCAL (de la salle),

Président du Syndicat des eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA)

Notre territoire est à la fois une zone touristique méditerranéenne de forts étiages et nous vivons sur un transfert interbassin depuis le versant atlantique pour 90 % de notre ressource en période estivale. Nous avons mis en place tous les outils qui ont été évoqués durant cette table ronde. Nous sommes financés par trois instances. Notre rythme d'investissement annuel s'établit à 9 M€ pour 27 000 usagers. Nous avons augmenté les tarifs de plus de 25 % en 3 ans. Toutefois, la poursuite de l'investissement exige d'identifier une nouvelle ressource. Notre produit d'exploitation est passé de 12 M€ à 16 M€.

La somme correspondant à cet écart n'a néanmoins pas pu être utilisée pour réaliser des investissements du fait de l'augmentation des charges. En conséquence, nous ne sommes pas favorables à une augmentation de l'ingénierie, mais à un changement de modèle économique. Nous souhaitons privilégier la polyvalence des agents afin de surmonter ces difficultés. À défaut, nous sommes condamnés à disparaître.

Hélène HERZOG-STASI

ÊTES-VOUS CONFRONTÉS À CES CONTRAINTES QUI PÈSENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES, EN PARTICULIER LA SPÉCIALISATION IMPOSSIBLE DES TECHNICIENS ?

Yves KOCHER

La spécialisation nous amène à nous interroger sur notre capacité à trouver du personnel compétent en milieu rural. Nous sommes confrontés à des difficultés de recrutement. Dans le domaine du numérique, on peut se demander comment le secteur public peut s'aligner sur les salaires proposés dans le secteur privé. C'est également vrai sur des métiers d'exploitation, notamment les électromécaniciens.

Hélène HERZOG-STASI

DANIEL JOLY, LE MÉTIER DE CES ÉLUS ET DE CES TECHNICIENS EST ARDU. NOUS INDIQUONS PRÉCÉDEMMENT QU'IL S'AGISSAIT AVANT TOUT DE QUESTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. EN TANT QUE GÉOGRAPHE, PENSEZ-VOUS QU'IL FAILLE À TERME CHANGER LA MANIÈRE DONT NOUS OCCUPONS NOS TERRITOIRES ?

Daniel JOLY

Je vais vous répondre par une anecdote. Quelques années auparavant, au cours d'un séjour en Norvège, j'ai passé une nuit dans un gîte situé à plus de 30 kilomètres du bourg le plus proche. Les services publics norvégiens ont trouvé une solution aux problèmes que nous évoquions précédemment. Ils ne peuvent plus assumer. Les écoles et les services médicaux sont transférés dans les bourgs et la population suit. Je ne suis pas certain que cette approche puisse être mise en œuvre en France. Il s'agit néanmoins d'une solution possible.

Hélène HERZOG-STASI

LE CHOIX D'UN LIEU D'HABITATION ET DU SERVICE CORRESPONDANT DEVRAIT ÊTRE UN VRAI CHOIX ASSUMÉ.

Daniel JOLY

Nous n'avons pas abordé l'exploitation des ressources locales, en particulier de l'eau de pluie. 7 % des 150 litres d'eau utilisés quotidiennement en moyenne par les Français doivent être potables. L'eau de pluie peut être utilisée pour les autres usages. Il est vrai que cela pose certains problèmes. Les services de santé ne sont pas favorables à cette solution. Je pense qu'il faudrait néanmoins y réfléchir.

Hélène HERZOG-STASI

LA SOBRIÉTÉ EST-ELLE ÉGALEMENT UNE SOLUTION ?

Daniel JOLY

Le mensuel Que Choisir consacre régulièrement des articles à cette notion afin d'inciter ses abonnés, et plus généralement la population, à adopter des pratiques vertueuses en matière de consommation d'eau. Il est possible de consommer moins de 150 litres d'eau par jour. On peut ainsi réduire la quantité d'eau utilisée pour sa douche. Il faut faire œuvre de pédagogie, car l'eau deviendra une ressource de plus en plus rare.

Yves KOCHER

La question de la sobriété fait partie du débat public depuis les épisodes de sécheresse sévère de 2022 et 2023. Les abonnés ont commencé à modérer leur consommation. Nous réalisons des campagnes de promotion de la sobriété. 70 % de nos abonnés consomment moins de 80 mètres cubes d'eau par an, ce qui est largement inférieur à la norme de 120 mètres cubes. L'avenir nous dira si cette valeur peut encore être réduite. Cette dynamique entraînera nécessairement une baisse de nos recettes. En ce qui concerne la question rurale, une diminution de consommation se traduit par une augmentation du temps de séjour de l'eau dans les réseaux, ce qui entraîne une dégradation de la qualité de l'eau et donc un besoin accru de traitement.

Hélène HERZOG-STASI

Merci à tous nos intervenants. Bonne fin de journée.





SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39^e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



• Crédits photos : Philippe Barbosa